



SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE - EURL

Liste des pièces à fournir pour la constitution et l'immatriculation d'une société a responsabilité limitée ou Eurl

- Un exemplaire des statuts (original)
- Un exemplaire du Journal d'Annonces Légales contenant l'avis de constitution, ou copie du texte adressé au Journal avec attestation de parution
- Un titre de jouissance du local (titre de propriété ou copie du bail)
- Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois (délivré par la Mairie du lieu de naissance) du ou des gérants
ou Copie du livret de famille
ou Copie de la carte d'identité/copie passeport
- Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale du ou des gérants
- Une attestation de dépôts de fonds en banque
- Un imprimé TNS si gérant majoritaire

Eventuellement

- Un exemplaire du procès verbal de l'Assemblée Générale nommant le ou les gérants s'ils ne sont pas statutaires
- Un exemplaire du rapport du commissaire aux apports, si apports en nature

Pour le fonds

- Si achat : titre de propriété, JAL
- Si prise en location-gérance : contrat de location-gérance, JAL

Coût : 41.50 euros

Chèque à établir à l'ordre du Tribunal de Commerce

N'hésitez pas à effectuer vos formalités en ligne : www.infogreffe.fr

